




MRC de Maskinongé
Schéma d'aménagement
et de développement
révisé

Légende :

- Limites de l'îlot déstructuré
- Affectation agricole active
- Affectation agro-forestière de type 1 (5 ha et +)
- Affectation agro-forestière de type 2 (10 ha et +)
- Rues desservies par l'aqueduc
- Limites de propriété
- Limites municipales
- Transport électrique

Échelle = 1 : 5 000

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire
 Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000
 © Gouvernement du Québec

Plan no.
SAN-07

*Affectations agricoles /
 Îlots déstructurés :
 Sainte-Ange-de-Prémont*